



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/37
21 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITION DE PROJET: MONGOLIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Réfrigération

- Plan de gestion de l'élimination finale

Japon

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

MONGOLIE

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION

Plan de gestion de l'élimination finale	Japon
---	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Unité nationale de l'ozone, Ministère de la Nature et de l'Environnement
---	--

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Groupe I, Annexe A	4,1		
--------------------	-----	--	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

SAO	Mousse	Réf.	Aérosols	SAO	Solvants	Agent de transformation	Fumigène
CFC-12		Entretien: 3,30					
CFC-115		Entretien: 0,78					

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	n/d
--	-----

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Activités du plan de 2005 avec la première tranche de 2006.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonne PAO)	Limites du Protocole de Montréal	5,3	5,3	1,59	1,59	1,59	0	
	Consommation maximum pour l'année	4	3,33	1,5	1	0,8	0	
	Élimination grâce aux projets en cours	0	0	0	0	0	0	
	Élimination nouvellement ciblée	0,67	1,83	0,5	0,2	0,8	0	
	Élimination annuelle non financée							
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER								
Coût du projet dans la proposition initiale (\$US)		205 000						
Financement total pour le Japon (\$US)		150 000		55 000				205 000
Coût d'appui total pour le Japon (\$US)		19 500		7 150				26 650
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		169 500		62 150				231 650
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)		n/a						

FINANCEMENT DEMANDÉ: Approbation du financement de la première tranche (2005) au coût indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus
--------------------------------------	--

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement mongol, le gouvernement japonais a soumis un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) sur les substances appauvrissant la couche d'ozone pour examen par la Comité exécutif à sa 47^e réunion.
2. Le coût total du PGEF de la Mongolie est de 205 000 \$US, plus 26 650 \$US de coûts d'appui d'agence pour le gouvernement japonais (contribution bilatérale au Fonds multilatéral). Le projet propose l'élimination de 4,1 tonnes PAO de CFC (consommation actuelle) d'ici la fin de 2009. La consommation de référence pour la conformité est de 10,6 tonnes PAO.

Historique

3. Le Comité exécutif avait approuvé, à sa 32^e réunion, le projet de PGEF pour la Mongolie, document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/25), et avait alloué 143 170 \$US pour la mise en œuvre des projets suivants:
 - a) Programme de formation des agents de douane et des inspecteurs en environnement pour assurer une application efficace de l'interdiction des importations dans le pays, d'équipements à base de CFC; et
 - b) Programme de "Formation des formateurs" aux bonnes pratiques de gestion pour les techniciens en réfrigération.
4. Le PGEF comportait également un sous projet pour l'équipement de récupération et de recyclage des frigorigènes qui avait été par la suite approuvé par le Comité exécutif à sa 35^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/47).

Résultats obtenus à ce jour

5. La mise en œuvre du PGEF et des autres activités par le gouvernement mongol a permis de réduire la consommation de CFC dans le pays, la faisant passer de 12,4 tonnes PAO en 1999 à 4,1 tonnes PAO en 2004.
6. La principale SAO actuellement consommée en Mongolie est le CFC-12 utilisé pour l'entretien de 234 500 systèmes de réfrigération à base de CFC. En outre, le CFC-11 est utilisé pour l'entretien de deux refroidisseurs installés à l'hôtel Ghengis Khan. Ces refroidisseurs fonctionnent depuis 1997 et sont utilisés seulement pendant deux mois et demie chaque année, en raison de la courte durée de l'été à Oulan Bator. En 2003, les deux refroidisseurs avaient été rechargés avec 500 kg de CFC-11.
7. Les prix en vigueur des frigorigènes au kg sont les suivants: 4 à 6 \$US pour le CFC-12, 8 à 12 \$US pour le HFC-134a, et 4 à 6 \$US HCFC-22.
8. Le gouvernement mongol a introduit un système de permis et un système de quotas en février et en décembre 2000 respectivement, pour les importations des SAO. Les quotas annuels

d'importation sont fixés sur la base d'un accord entre l'Unité nationale de l'ozone et chaque importateur agréé. Le gouvernement a également promulgué certaines réglementations sur les SAO (notamment la procédure d'attribution des permis d'importation, les modalités du commerce et de l'utilisation des SAO; et une liste des SAO et d'équipements à base de SAO); le gouvernement mongol a par ailleurs organisé des discussions bilatérales avec le gouvernement chinois en 2003 et 2004 sur le commerce illicite et les mesures de prévention applicables:

9. La Mongolie compte approximativement 40 ateliers d'entretien en réfrigération avec un total d'environ 250 techniciens. Environ 50% de tous les ateliers du pays sont des petits ateliers employant un ou deux techniciens.

10. La mise en œuvre du Plan de gestion des frigorigènes (PGF) a permis de former des agents de douane et des inspecteurs en environnement, et de les doter ainsi des aptitudes nécessaires pour surveiller et contrôler les importations des SAO et des équipements à base de SAO. Aussi, plus de 200 techniciens ont reçu une formation aux bonnes pratiques en entretien en réfrigération; cependant, au cours de la préparation du projet de Plan de gestion d'élimination finale (PGEF), l'on a constaté que certains ateliers d'entretien continuent à utiliser le CFC pour vidanger les systèmes de réfrigération.

11. Le programme de récupération et de recyclage (15 appareils de récupération de frigorigènes et équipements accessoires, trois appareils de récupération/recyclage pour l'entretien des climatiseurs d'automobile et deux centres de recyclage) a été mis en place. D'avril 2003 à septembre 2005, environ 0,9 tonne PAO de CFC-12 a été recyclée.

Activités proposées dans le PGEF

12. Le PGEF de la Mongolie comporte les projets suivants :

- a) Amélioration du cadre des politiques de contrôle des SAO, notamment les mesures pour: interdire l'importation du CTC, du TCA et du bromure de méthyle (BM), des équipements utilisant ces SAO, ainsi que des véhicules dotés de climatiseurs à base de CFC; la ratification de l'Amendement de Beijing; la création d'une association des importateurs et des techniciens des SAO; et l'institution d'un système d'enregistrement et d'accréditation;
- b) Renforcement des capacités nationales d'application des mesures en ce qui concerne le contrôle des importations des SAO, par le biais de la promotion de la coopération avec la Chine, la Russie et la République populaire démocratique de Corée, pour conjointement prévenir et combattre le commerce illicite des SAO à leurs frontières, en s'appuyant sur les accords conclus à l'issue des discussions bilatérales entre la Mongolie et la Chine en 2003; élaboration des directives sur le maniement des SAO confisquées par les agents de douane; et distribution de 10 identificateurs supplémentaires de CFC;
- c) Formation supplémentaire pour les techniciens d'entretien en réfrigération aux bonnes pratiques en entretien;

- d) Campagne de sensibilisation et gestion des frigorigènes pour l'après-2010, à travers les mesures combinées suivantes : publication d'un petit livret, annonces publicitaires dans les journaux et à la télévision, tenue d'activités spéciales lors des manifestations marquant la Journée de l'ozone qui seront organisées au cours de la période 2006 à 2010; création d'une association des importateurs et des techniciens des SAO.
- e) Constitution d'une réserve de CFC pour les besoins d'entretien après 2010, des deux refroidisseurs existant actuellement en Mongolie (environ 1,5 tonnes PAO de CFC-11) et des autres systèmes de réfrigération utilisant le CFC. Le système de stockage sera supervisé par l'Unité nationale de l'ozone, en collaboration avec l'association des importateurs et des techniciens des SAO; et
- f) Renforcement des capacités pour la gestion et la surveillance du PGEF. Une unité de gestion de projet sera mise en place et fonctionnera sous la supervision de l'Unité de l'ozone pour toutes les questions de politique; cette unité sera en contact direct avec le gouvernement japonais pour la mise en œuvre des activités approuvées dans le cadre du PGEF.

13. Le coût total du PGEF est de 205 000 \$US.

Rôle du gouvernement japonais

14. Le gouvernement japonais fournira l'assistance technique et politique au gouvernement mongol au cours de la mise en œuvre du PGEF. Les rapports périodiques annuels, les rapports de vérification et les résultats des objectifs d'élimination de CFC planifiés dans le cadre du PGEF seront préparés. Pour aider l'administrateur nouvellement recruté de l'unité de gestion du projet à améliorer ses aptitudes, le gouvernement japonais va explorer les possibilités d'offrir une formation dans le cadre de son programme de formation organisé par son Agence de coopération internationale. En outre, le PNUE PAC de la Région Asie et Pacifique facilitera la formation en cours d'emploi dans le cadre de la coopération sud-sud avec les pays de la région.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

15. Le PGEF pour la Mongolie a été préparé conformément à la décision 45/54 (PGEF pour les pays à faible volume de consommation). Il a été soumis en même temps qu'une lettre officielle signée par le Président du Comité national pour la protection de l'ozone, Ministère de la Nature et de l'Environnement.

16. Avec l'aide du gouvernement japonais, le gouvernement mongol a soumis une proposition de projet de PGEF globale et bien structurée. Lors de l'examen de la proposition, le Secrétariat a noté que la consommation de CFC de la Mongolie pour 2004 (4,1 tonnes) était déjà inférieure au niveau de consommation admissible au financement qui est de 5,3 tonnes PAO.

17. Après un examen approfondi des options techniques dont dispose la Mongolie pour l'élimination de CFC, le gouvernement mongol a, en plus d'appliquer les lois déjà existantes sur les SAO, notamment le système de permis, et de poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques d'entretien en réfrigération, décidé de constituer un stock de réserve de CFC pour les besoins d'entretien des équipements de réfrigération à base de CFC qui seront utilisés dans le pays après 2010. Le Secrétariat a cependant noté que sur l'ensemble du financement disponible pour la Mongolie (à savoir 205 000 \$US), 5 000 \$US seulement sont destinés à la « supervision du stock de réserve » et aucun financement n'a été alloué pour améliorer l'équipement des ateliers d'entretien en réfrigération. À cet égard, et nonobstant la flexibilité accordée au PGEF en ce qui concerne l'utilisation des fonds, le Secrétariat a suggéré que le gouvernement japonais envisage, dans les limites des fonds disponibles pour le PGEF, d'inclure le stock de réserve (notamment la formation du personnel et la gestion de cette opération). La fourniture des outils d'entretien de base (en particulier les pompes à vide, les détecteurs de fuite, les balances, les pièces de rechange et les équipements accessoires pour les appareils de récupération et recyclage déjà disponibles) aux ateliers d'entretien en réfrigération accrédités devra également être financée. Par conséquent, le Secrétariat a été informé qu'après consultation avec l'Administrateur du Bureau de l'ozone, les suggestions proposées seront prises en compte au cours de la mise en œuvre du PGEF, lorsqu'un accord aura été conclu avec les autres intervenants nationaux. Lors de l'élaboration du PGEF, il avait été prévu que le stock de réserve serait géré par des entreprises privées, avec l'assistance technique de l'Unité de l'ozone et de l'association industrielle à mettre en place dans le cadre du PGEF, qui en assureraient conjointement une étroite supervision.

18. Le gouvernement mongol a soumis un projet d'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif comportant les conditions pour l'élimination totale de CFC en Mongolie. Cependant, considérant les niveaux relativement bas de la consommation de CFC dans ce pays, (4,1 tonnes PAO) et considérant le financement (205 000 \$US), un projet d'accord n'est pas nécessaire. La recommandation ci-dessous comporte les conditions appropriées pour l'élimination totale de CFC dans le pays (cette approche a déjà été suivie dans les projets de PGEF du Lesotho et de l'Île Maurice approuvés par le Comité exécutif à sa 41^e réunion)

RECOMMANDATIONS

19. Considérant que le PGEF de la Mongolie a été préparé conformément à la décision 45/54 (sur les PGEF des pays à faible volume de consommation), le Secrétariat recommande l'approbation globale du PGEF pour la Mongolie, étant entendu que :

- a) Le Comité exécutif approuve en principe le PGEF pour la Mongolie au coût total de 205 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 650 \$US au gouvernement japonais, au titre du financement total accordé au gouvernement mongol par le Fonds multilatéral pour l'élimination totale de CFC en Mongolie.

- b) Le gouvernement mongol prend l'engagement pour la réduction par phases, et l'élimination finale de la consommation des substances du Groupe I de l'Annexe A utilisées en Mongolie, suivant le calendrier d'élimination ci-dessous qui est conforme aux mesures de contrôle de CFC du Protocole de Montréal :

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Objectif annuel d'élimination de CFC (tonnes PAO)	3,3	1,5	1	0,8	0

- c) Le Comité exécutif approuve la somme de 150 000 \$US, plus les coûts d'appui de 19 500 \$US au gouvernement japonais, pour la mise en œuvre du programme de travail 2006-2007 du PGEF de la Mongolie. Une dernière tranche d'un montant de 55 000 \$US, plus des coûts d'appui de 7 150 \$US au gouvernement japonais, seront demandés à la dernière réunion du Comité exécutif de 2007;
- d) Le Comité exécutif accepte d'accorder à la Mongolie la flexibilité dans l'utilisation des fonds alloués, conformément aux procédures opérationnelles convenues entre la Mongolie et le gouvernement japonais dans le PGEF;
- e) Le gouvernement mongol accepte d'assurer une étroite surveillance de l'élimination et de soumettre des rapports réguliers avant le 30 septembre de chaque année, conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal;
- f) Le rapport annuel sur la mise en œuvre des activités menées au cours de l'année précédente, ainsi qu'un plan de travail détaillé et complet pour la mise en œuvre des activités de l'année suivante, seront soumis par le gouvernement japonais pour examen par le Comité exécutif;
- g) Le montant du financement fourni peut être réduit de 10 000 \$US pour chaque tonne PAO de réduction de la consommation non réalisée au cours d'une année donnée.

- - -